



CRITÈRES DE GROUPES PRIVÉS SPECTACLE 2023

Pour permettre un spectacle plus équilibré et plus uniforme selon le calibre des groupes privés et dans le respect des patineurs, le CPA Saint-Jean a mis en place certains critères dans le but d'aider, entre autres, à la composition des groupes de spectacle de façon équitable et homogène.

- Pour accéder au spectacle de fin d'année, le patineur membre doit avoir acquitté les frais d'inscriptions annuels selon la période prescrite.
- La période de référence pour le spectacle 2023 est du 1^{er} Mars 2022 au 28 Février 2023;
- Pour le **STAR 1 SEULEMENT**, le patineur doit avoir concouru dans cette catégorie durant la période de référence indépendamment de son résultat ou le patineur doit s'être inscrit au club comme patineur dans la catégorie STAR 1 pour la saison 2022/2023, et ce, avant le 1^{er} novembre 2022. Sans quoi le patineur participera au spectacle 2023 dans son groupe de spectacle de l'an passé. (PP ou PP+)
- **Pour les STAR 2 & STAR 3** : Afin de bien répartir les patineurs à travers les groupes de spectacle, la dernière catégorie de compétition sera utilisée, et ce, selon la période de référence établie par le CPA Saint-Jean. Un seuil minimum de réussite lors des compétitions des patineurs sera utilisé pour la formation des groupes de spectacle.

Le calcul du pointage de chaque patineur pour les catégories **STAR 2 & 3** sera fait selon la méthode décrite suivante : Or : 3 points | Argent : 2 Points | Bronze : 1 Point. Pour le calcul de pointage, nous utiliserons les résultats des éléments et des composantes de programme.

- Pour les **STAR 4** : La méthode de calcul du **STAR 2** et **STAR 3** sera utilisée. En plus comme le Axel est obligatoire dans cette catégorie, du moins en essai franc, 6 points maximum seront ajoutés au total des points en autant que la mention « **points de bonification-Axel** » soit indiquée sur la feuille de résultats. Donc, s'il n'y a aucune mention d'axel réussi sur la feuille d'évaluation, le pointage relié au saut de valse sera considéré nul, et un point de pénalité sera imposé.
- Le seuil minimum pour **STAR 2, 3 et 4** est établi à 16 points.

Si le patineur ne rencontre pas le seuil de sa catégorie, il devra participer au spectacle dans la catégorie inférieure, et ce, même s'il a fait des compétitions dans une autre catégorie.

Exemple : Un patineur ayant compétitionné en **STAR 2** l'an passé et qu'il compétitionne en **STAR 3** cette saison (période de référence tel qu'établie plus haut) il devra obtenir le pointage minimum requis du **STAR 3**. Si le seuil minimum n'est pas atteint il fera le spectacle 2023 dans sa catégorie du spectacle 2022, soit le **STAR 2**.

- À l'inverse, aucun patineur ne peut être rétrogradé plus bas que la catégorie qu'il avait lors du spectacle 2022 ou antérieur.

Exemple : Un patineur ayant fait le spectacle 2022 en **STAR 3** et ayant compétitionné en **STAR 3** mais qui ne rencontrerait pas le seuil minimal dans sa catégorie pour le spectacle 2023 restera dans cette catégorie, soit **STAR 3**, pour la revue 2023.

Pour les patineurs qui ne participeraient à **AUCUNE COMPÉTITION** durant la période de référence établie, un évaluateur sera mandaté pour faire une évaluation de ces patineurs, et ce, afin d'être équitable envers tous, puisque c'est un évaluateur qui évalue en compétition également. L'évaluation déterminera dans quelle catégorie les patineurs feront le spectacle 2023.

***** Aucun test ne sera considéré pour déterminer la catégorie dans laquelle le patineur participera au spectacle 2023*****

CATÉGORIE À POINTAGE CPC

- La dernière catégorie de compétition sera utilisée selon la période de référence établie par le CPA Saint-Jean pour le calcul des points;
- Pointage minimum requis **STAR 5 et plus** : 12,5 points en CPC. Ce pointage a été déterminé par la moyenne obtenue lors de la compétition Michel Leblanc 2019. Ce pointage s'applique **UNIQUEMENT** aux compétitions de Style Libre.
Pour les patineurs qui ne font que des compétitions Artistique devront être évalué par l'évaluateur mandaté par le CPA pour déterminer leur catégorie pour le spectacle 2023.
- Pointage minimum requis pour les patineurs **Pré-juvénile, Juvénile, Pré-Novice et Novice** : 12,5 points en CPC. Pointage moyen obtenu lors de compétitions provinciales.
- Pointage minimum requis pour les patineurs **Sans-limites** : 10,0 points en CPC. Pointage moyen obtenu lors de compétitions provinciales.

Notez que les patineurs Sans Limites & Pré-Juvenile doivent rencontrer le seuil minimum pour le spectacle 2023. S'ils ne le rencontrent pas ils devront faire le spectacle 2023 dans la catégorie qu'ils étaient lors du spectacle 2022.

TABLEAU RÉCAPITULATIF CRITÈRES DE GROUPES PRIVÉS SPECTACLE 2023

CATÉGORIES	CRITÈRES
STAR 1	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Doit avoir compétitionné en STAR 1 ou doit être inscrit au club comme patineur dans la catégorie STAR 1 pour la saison 22/23 et ce, avant le 1^{er} novembre 2022.</p>
STAR 2	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Doit avoir obtenu un minimum de 16 points dans une compétition STAR 2</p> <p style="margin-left: 40px;">Éléments or : 3 points Éléments argent : 2 points Éléments bronze : 1 point</p> <p>Pour le calcul de pointage, nous utiliserons les résultats des éléments et des composantes de programme.</p> <p>Évaluation nécessaire si aucune compétition ou encore si compétitionne en artistique.</p>
STAR 3	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Doit avoir obtenu un minimum de 16 points dans une compétition STAR 3</p> <p style="margin-left: 40px;">Éléments or : 3 points Éléments argent : 2 points Éléments bronze : 1 point</p> <p>Pour le calcul de pointage, nous utiliserons les résultats des éléments et des composantes de programme.</p> <p>Évaluation nécessaire si aucune compétition ou encore si compétitionne en artistique.</p>
STAR 4	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Doit avoir obtenu un minimum de 16 points dans une compétition STAR 4 (pénalité pour axel non-exécuté)</p> <p style="margin-left: 40px;">Éléments or : 3 points Éléments argent : 2 points Éléments bronze : 1 point</p> <p>Pour le calcul de pointage, nous utiliserons les résultats des éléments et des composantes de programme.</p> <p>Point Axel</p> <p>6 points maximum seront ajoutés au total des points lorsque mentionné à la feuille de résultats. Sinon le pointage relié au saut de valse sera considéré nul, et un point de pénalité sera imposé.</p> <p>Évaluation nécessaire si aucune compétition ou encore si compétitionne en artistique.</p>
STAR 5 et +	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Doit avoir obtenu 12,50 en CPC de style libre.</p> <p>Évaluation nécessaire si aucune compétition ou encore si compétitionne en artistique.</p>
Pré-juvénile à Novice	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Pointage minimum requis pour les patineurs Pré-juvénile à Novice : 12,5 points en CPC.</p> <p>Pointage moyen obtenu lors de compétitions provinciales.</p>
Sans-limites	<p>Frais d'inscription annuels acquittés</p> <p>Pointage minimum requis pour les patineurs Sans-limites : 10,0 points en CPC. Pointage moyen obtenu lors de compétitions provinciales.</p>

EXEMPLE DE CALCUL STAR 4



ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS

Élément 1	Pirouette debout arrière	OR
Élément 2	Axel / Boucle piqué	OR
Élément 3	Séquence d'arabesques avant	ARGENT
Élément 4	Lutz	OR
Élément 5	Boucle / Boucle	OR
Élément 6	Pirouette combinée/changement de pied	BRONZE
Élément 7	Flip	ARGENT
Élément 8	Axel	OR

COMPOSANTE DE PROGRAMME

Habilités de patinage	OR
Performance/exécution	OR
Interprétation	ARGENT

POINTS DE BONIFICATION - AXEL

6

CLASSIFICATION GLOBALE

1



	Élément 1	Élément 2	Élément 3	Élément 4	Élément 5	Élément 6	Élément 7	Élément 8
Valeurs	3	3	2	3	3	1	2	3

S-TOTAL	20
BONUS AXEL	6
TOTAL	26